

Rapport ministériel annuel 2021/22

Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains



Deux personnes qui assistent à un concert en plein air. Un groupe de musique est flou en arrière-plan. Le dos de deux personnes est net. Une personne porte une chemise noire et lève la tête pour regarder l'autre. L'autre personne est en fauteuil roulant et porte une capeline.

Le présent rapport est accessible sous d'autres formats, sur demande. Veuillez communiquer avec le Bureau de l'accessibilité du Manitoba :

Courriel : MAO@gov.mb.ca.

Téléphone : 204 945-7613

Sans frais : 1 800 282-8069, poste 7613

Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et sur les territoires ancestraux des peuples anishinabé, anishininiwak, dakota oyate, denesuline et nehethowuk.

Nous reconnaissons qu'une partie du Manitoba se trouve sur le territoire des Métis de la rivière Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous restons engagés à travailler en partenariat avec les peuples autochtones dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration, conformément à leurs droits constitutionnels et à leurs droits de la personne.

Table des matières

Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains	1
Message du ministre	4
Résumé des engagements pris dans le plan annuel du ministre pour 2021/2022 et 2022/23	8
Conseil consultatif sur l'accessibilité	9
État de la norme d'accessibilité de l'information et de la communication	9
État d'avancement des normes d'accessibilité pour l'aménagement des espaces publics et le transport	10
Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour les services à la clientèle	11
Secrétariat de conformité à l'accessibilité	14
Audit de conformité : Grandes entreprises	15
Activités de conformité : Grandes entreprises	16
La norme d'accessibilité à l'emploi	18
Agences, conseils et commissions nommés par le gouvernement (ABC) :	19
Planification de l'accessibilité	20
Présentations de la conformité	21
Préoccupations et questions relatives à l'accessibilité	22
Sensibilisation du public	23
Impact de COVID-19	23
Participation des personnes handicapées aux jurys	24
Introduction du portail d'apprentissage en ligne de l'LAM	24
Nouvelles sur l'accessibilité	25
Autres initiatives de sensibilisation	25
Fonds d'accessibilité du Manitoba	27
Fonds d'accessibilité du Manitoba - Sensibilisation	28
Événements	28
Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité (SMSA)	28
Mois de sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées (MSEPH)	29
Mois de sensibilisation aux handicaps autochtones (MSHA)	30
Journée internationale des personnes handicapées (JIPH)	31
Prix d'accessibilité du Manitoba (PAM)	31
Collaboration avec les partenaires communautaires	32
Coordonnées des personnes-ressources	33

Message de la ministre



La ministre Rochelle Squires

En tant que ministre responsable de l'accessibilité, j'ai le grand plaisir de présenter le rapport annuel 2021/22 sur les initiatives d'accessibilité au Manitoba. Le rapport décrit les activités entreprises entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

Ce rapport est en cours de préparation alors que les Manitobains continuent de subir les effets de la pandémie de COVID-19, qui nous suit depuis mars 2020. La pandémie continue de souligner que l'accessibilité est essentielle pour les Manitobains. Au cours de cette période, le gouvernement s'est adapté et a reconnu que l'intégration des considérations d'accessibilité améliore les résultats et aide à répondre aux besoins des Manitobains qui utilisent les services, programmes et aides gouvernementaux dans leur vie quotidienne.

Je tiens à affirmer que notre gouvernement continue de compter sur la consultation et la rétroaction du public comme élément essentiel pour nous aider à déterminer, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité. La province continue d'offrir d'excellents outils et ressources pour guider et aider les organismes gouvernementaux, publics et privés à éliminer les obstacles et à satisfaire aux exigences énoncées dans la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains (LAM).

Ce rapport annuel présente les progrès réalisés par rapport aux engagements décrits dans le [Plan d'accessibilité ministériel](#) 2021/22 et 2022/23. Il s'agit notamment d'outils et de ressources pour soutenir les normes d'accessibilité déjà en place, ainsi que celles en cours d'élaboration dans les domaines de l'information et de la communication, du transport et de la conception des espaces publics.

Une activité importante qui a eu lieu en 2021/22 a été l'[Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle](#). Comme l'exige l'article 11 de la LAM, le Conseil consultatif de l'accessibilité doit examiner l'efficacité des normes d'accessibilité tous les cinq ans et soumettre ses recommandations au gouvernement.

Entre la fin de 2020 et septembre 2021, le Conseil consultatif de l'accessibilité (le Conseil) a mené un processus de mobilisation rigoureux pour recueillir des renseignements et des commentaires sur la Norme d'accessibilité pour le service à la clientèle. Le rapport final du Conseil a été soumis en novembre 2021 et les résultats de ce travail seront présentés dans ce rapport annuel.

En réponse, le gouvernement a créé une équipe interministérielle de mise en œuvre pour s'assurer que les 22 recommandations visant à améliorer l'accessibilité dans le domaine du service à la clientèle sont prises en compte au cours des deux à trois prochaines années.

En 2021/22, le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains a sensibilisé toutes les organisations afin qu'elles se conforment aux deux premières normes d'accessibilité pour le service à la clientèle et pour l'emploi. Les détails des activités de conformité précises sont notés dans la section Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité.

Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba (BAM) demeure la vitrine de notre gouvernement et le centre d'expertise en matière d'accessibilité et de sensibilisation à la législation provinciale et aux normes d'accessibilité connexes. Je suis heureuse de souligner les activités et les efforts du BAM, en particulier son travail avec le Conseil consultatif de l'accessibilité pour élaborer la Norme d'accessibilité pour l'information et la communication.



Logo pour le BAM – Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba.

Notre gouvernement reconnaît que pour éliminer les obstacles, changer les attitudes et répondre aux exigences des normes d'accessibilité, il faut que toutes les organisations prennent des mesures concrètes pour créer des politiques et faire pivoter les activités afin de devenir plus inclusives pour tous. Pour beaucoup, cela signifie consacrer des fonds à cette fin. Pour aider les organisations manitobaines à renforcer leurs capacités et à satisfaire aux exigences des normes d'accessibilité en vigueur, nous avons mis sur pied et lancé le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba (FAM) en février 2022.

Le FAM a été conçu pour fournir des subventions annuelles durables aux initiatives qui promeuvent les principes de la LAM et fournir une aide aux organisations manitobaines qui doivent se conformer à la législation.

Le gouvernement du Manitoba remercie la Winnipeg Foundation pour son aide avec ce fonds d'investissement de dotation, avec des subventions pouvant atteindre 50 000 \$ par demandeur pour l'année 2022/23. À l'avenir, ce fonds sera essentiel pour aider les organisations des secteurs public et privé à respecter leurs obligations en vertu de la LAM pour les normes actuelles et futures.

Je tiens à féliciter Yutta Fricke pour sa retraite de la fonction publique du Manitoba le 31 mars 2022. Yutta a commencé à travailler avec le gouvernement du Manitoba en septembre 2003, à l'ancien Bureau des personnes handicapées, plus tard, Bureau de l'accessibilité du Manitoba, et a longtemps été directrice générale. Elle a aidé à diriger la mise en œuvre de la législation sur l'accessibilité au Manitoba et a été une ardente défenseuse des droits des personnes handicapées.

Alors que ce rapport rend compte de notre dernière année et de nos réalisations, notre gouvernement continue d'aller de l'avant et de s'efforcer d'avoir une vision d'accessibilité et d'inclusion complète pour tous les Manitobains.

Cordialement,

Rochelle Squires
Ministre des Familles
Ministre responsable de l'Accessibilité
Ministre responsable de la Condition féminine
Ministre responsable des Affaires francophones



Dave Martin dans un fauteuil roulant motorisé tourné vers Yutta Fricke qui est assise sur un banc, à l'extérieur, devant le Musée canadien pour les droits de la personne.

Résumé des engagements dans le plan annuel du ministre 2021/22 et 2022/23

- ✓ La création du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba appuiera les initiatives communautaires et commerciales à partir de 2022/23 et sera précédée, en 2021/22, d'une consultation auprès des parties concernées afin de veiller à en maximiser les retombées.
- ✓ Examen de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle, printemps 2021.
- ✓ Consultation sur les trois normes restantes et l'adoption de ces normes en 2023.
- ✓ Introduction d'un portail d'apprentissage en ligne en 2021, pour soutenir les possibilités d'apprentissage et de formation en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains (LAM) pour les Manitobains, à tout moment et de n'importe où.
- ✓ Nous offrirons des possibilités de formation continue par webinaire jusqu'à la reprise des ateliers et des présentations en personne.
- ✓ Nous mènerons une campagne proactive de sensibilisation et de soutien aux mesures de conformité prévues par la Loi.
- ✓ Nous mettrons également en œuvre des projets de conformité stratégiques, tels que des examens et des vérifications ciblés des plans et des politiques en matière d'accessibilité.
- ✓ Nous continuerons à axer nos efforts sur le maintien de l'accessibilité dans le cadre de la riposte du gouvernement et du secteur privé à la pandémie.
- ✓ Présentation de la deuxième édition des prix de l'accessibilité du Manitoba en 2023.
- ✓ Mises à jour du site [AccessibilityMB.ca](https://www.accessibilitymb.ca) afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs, d'accroître l'efficacité et de mieux faire comprendre la Loi et ses avantages.
- ✓ Poursuite de la publication d'une infolettre qui sert de ressource clé en matière de sensibilisation et d'éducation populaire pour les organismes et les particuliers du Manitoba.
- ✓ Nous mettrons en œuvre une nouvelle stratégie de communication pour promouvoir l'accessibilité de diverses manières, notamment par des méthodes en ligne.

Conseil consultatif de l'accessibilité

Le Conseil consultatif de l'accessibilité (le Conseil) est responsable de l'élaboration des normes en vertu de la LAM. Le Conseil a tenu huit réunions entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022. Les principales activités du Conseil comprenaient la supervision de l'examen quinquennal de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle et la rétroaction sur les commentaires reçus au cours de la deuxième période de consultation publique de 60 jours sur la Norme d'accessibilité pour l'information et la communication.



Logo du Conseil – Le Conseil consultatif de l'accessibilité.

Statut de la Norme d'accessibilité pour l'information et la communication

La province a créé un groupe de travail interministériel pour examiner les recommandations du Conseil concernant une norme d'accessibilité en matière d'information et de communication (soumises en septembre 2019). Une deuxième période de commentaires du public sur un projet de norme par l'intermédiaire du portail de responsabilisation en matière de réglementation était prévue du 16 août au 7 octobre 2021. Douze commentaires ont été reçus au cours de la période de consultation publique de 60 jours, examinés par le Conseil en décembre 2021 et transmis à la ministre comme l'exige la LAM. Le gouvernement a travaillé tout au long de 2021/22 pour s'assurer qu'il atteindrait l'objectif d'entrée en vigueur du Règlement sur la norme en matière de renseignements et de communication accessibles le 1^{er} mai 2022.



Deux personnes utilisant des ordinateurs de bureau dans un bureau.



Les pictogrammes d'accessibilité comportant quatre symboles dans des cercles. Le premier symbole est un bonhomme stylisé, le second est un « i », le troisième est un récepteur téléphonique et le quatrième est un ordinateur portatif.

Statut des normes d'accessibilité pour la conception des espaces publics et le transport

Le Conseil a déposé ses rapports et recommandations sur les normes d'accessibilité pour le transport et la conception des espaces publics à la ministre en février et mai 2020. Deux groupes de travail interministériels distincts travaillent à la rédaction des normes avant une deuxième période de 60 jours pour les commentaires du public. Ces normes entreront en vigueur en 2023.

Le ministère des Familles participe à des réunions mensuelles avec Normes d'accessibilité Canada (également connu sous le nom d'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité), pour échanger des renseignements sur la législation en matière d'accessibilité. Cet établissement public fédéral est chargé d'élaborer des normes d'accessibilité parallèles qui touchent la compétence fédérale, en collaboration avec l'industrie et la communauté des personnes handicapées.



Dans un parc, une personne souriante portant des lunettes de soleil, une chemise verte et un jean bleu utilise un vélo pour fauteuil roulant sur un chemin de terre. Deux personnes, l'une tenant une canne blanche, se tiennent à l'arrière-plan.

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle

Le Conseil a procédé à un examen de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle, en vertu de l'article 11 de la LAM. Le Conseil a examiné les dispositions existantes de la norme, a participé à des réunions de préconsultation avec des groupes d'intervenants et a lancé un plan de consultation comprenant les activités de mobilisation suivantes : huit groupes de discussion sectoriels, un sondage en ligne Participation MB, deux assemblées publiques virtuelles et des présentations écrites et orales. Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba (BAM) a assuré la recherche et le secrétariat, coordonné les consultations, pris les notes et aidé à préparer le rapport final. Des représentants des groupes suivants ont été invités à participer :

- personnes handicapées par des obstacles et organisations qui les représentent
- petites et grandes municipalités
- organismes du secteur public
- gouvernement du Manitoba
- secteur de l'éducation de la maternelle à la 12^e année
- entreprises, organismes sans but lucratif
- la communauté francophone



Logo pour Participation MB appliqué sur une photo d'un champ de canola jaune sous un ciel bleu.

Le Conseil a entendu les préoccupations de la communauté des personnes handicapées selon lesquelles la norme n'a pas réussi à sensibiliser les entreprises et les autres organisations assujetties. Les représentants ont déclaré qu'un mécanisme solide de conformité et d'application de la loi est nécessaire. Ils ont recommandé que le seuil des organisations tenues de documenter leurs politiques soit abaissé de 50 à 20 employés. Les participants ont demandé au gouvernement de mettre à jour le Code du bâtiment du Manitoba pour éliminer les obstacles essentiels dans l'environnement bâti. Les membres de la communauté sourde ont demandé que les documents gouvernementaux, y compris cet examen des normes, soient fournis en langue des signes américaine (ASL) et ils aimeraient que la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle oblige les organisations à communiquer dans cette langue. Les participants ont demandé au gouvernement d'introduire des pratiques d'approvisionnement accessibles et davantage de ressources pour aider les organisations à mettre en œuvre les normes et à suivre une formation. Les participants du secteur public croient généralement que les exigences standard sont justes et non onéreuses.



Dans un lieu public, une personne en fauteuil roulant montre des ingrédients sur un comptoir derrière une barrière de verre. De l'autre côté, une personne manipule les ingrédients sélectionnés pour les déposer sur un sandwich.

Le Conseil a analysé les renseignements issus du processus de consultation pour préparer un rapport final qui a été soumis à la ministre le 10 septembre 2021. Le rapport présente les conclusions de l'examen, y compris 22 recommandations. Les recommandations du Conseil entrent dans les catégories suivantes :

- Responsabilisation et leadership du gouvernement
- Surveillance de la conformité et de l'application de la loi
- Documentation des politiques, procédures et mesures
- Éducation, action sociale et rehaussement de la sensibilisation
- Ressources et financement
- Obstacles physiques; et Conseil


Le Conseil a rencontré la ministre le 21 octobre 2021 pour discuter de ses conclusions. Un plan de mise en œuvre a été élaboré et approuvé avec des éléments d'action actuels et futurs. Le ministère des Familles dirige une équipe interministérielle pour mettre en œuvre chacune des recommandations. Ce groupe de travail se réunit régulièrement et comprend des représentants de la Commission de la fonction publique, du Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité et d'autres membres du personnel du ministère des Familles. [Le rapport du Conseil est publié sur AccessibilityMB.ca](#) et a été annoncé publiquement dans un [Communiqué du gouvernement du 10 novembre 2021](#).



**Examen quinquennal de la norme
d'accessibilité pour le service à la clientèle
Rapport pour le ministre des Familles**

Le 10 septembre 2021

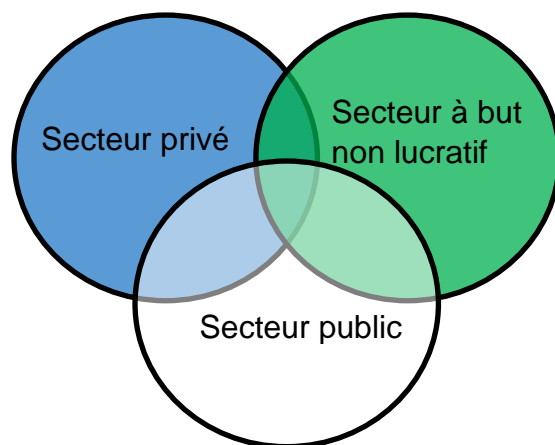
Le présent document est disponible dans d'autres formats, sur demande. Veuillez communiquer avec le Bureau de l'accessibilité du Manitoba à MAO@gov.mb.ca ou au 204 945-7613.



L'Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle Rapport pour la ministre des Familles.

Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains

[Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains \(Secrétariat\)](#) est un bureau qui promeut et surveille le respect de la législation sur l'accessibilité parmi les intervenants des secteurs privé, sans but lucratif et public.



Un diagramme de Venn, trois cercles qui se chevauchent au milieu, représentant le bleu pour le secteur privé, le vert pour le secteur à but non lucratif et le blanc pour le secteur public.

Le Secrétariat travaille directement avec des organisations, des membres du public et des associations de toute la province pour sensibiliser le public à l'accessibilité et promouvoir la conformité. Au fur et à mesure que de nouvelles normes d'accessibilité (c.-à-d. des règlements) sont adoptées au Manitoba, un nombre croissant d'exigences entrent en vigueur pour les organisations. Certaines exigences relatives à l'accessibilité varient selon les secteurs et la taille des organismes, et certains secteurs ont plus de temps que d'autres pour se conformer aux normes d'accessibilité. Par exemple, le gouvernement du Manitoba devait se conformer au Règlement sur la norme d'accessibilité à l'emploi deux ans avant les organisations agissant dans le secteur privé. [Pour en savoir plus sur les exigences de conformité et les échéances \(en anglais seulement\)](#).

Travailler avec les organisations concernées

Avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme d'accessibilité (c.-à-d. un règlement), le Secrétariat émet des avis, fait des présentations pédagogiques et répond aux demandes de renseignements pour s'assurer que les organisations connaissent leur date et leurs exigences en matière de conformité.

Après l'entrée en vigueur d'une norme d'accessibilité, le Secrétariat effectue des vérifications spéciales pour évaluer le niveau de conformité des organisations. Le bureau communique avec les organisations lorsqu'il estime que les exigences n'ont pas été respectées. Il s'efforce de sensibiliser les organisations au non-respect des règlements et les aide à s'y conformer.

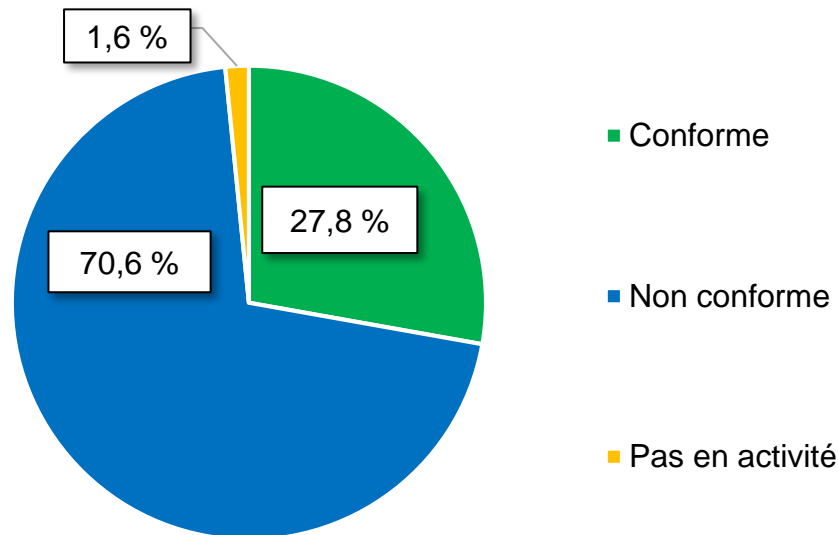
Vérification de la conformité : Grandes entreprises

En 2021/22, le Secrétariat a effectué une vérification pour évaluer si les entreprises de 50 employés ou plus qui œuvrent au Manitoba se conformaient à l'exigence d'avoir une politique écrite et accessible au public sur le service à la clientèle accessible. Deux cent cinquante-deux grandes entreprises ont fait l'objet d'un examen dans le cadre de la vérification, représentant 19 industries au Manitoba, comme les grands magasins, les détaillants d'articles ménagers, les épiceries, les restaurants et les hôtels.

Résultats :

- **Le taux de conformité à l'exigence d'avoir une politique écrite parmi les 252 entreprises examinées était de 27,8 % (70 sur 252 entreprises).**
- **70,6 % des entreprises examinées étaient non conformes (178 sur 252 entreprises).**
- **Quatre entreprises (1,6 %) ne semblaient pas être en activité en juillet 2021.**

Catégories de conformité parmi les entreprises évaluées (n = 252)



Un graphique circulaire illustrant les catégories de conformité parmi les entreprises évaluées, avec un total de 252 entreprises. 70,6 % des entreprises étaient non conformes. 27,8 % étaient conformes. 1,6 % n'étaient pas en affaires.

Activités de conformité : Grandes entreprises

D'après les résultats de la vérification de conformité, le Secrétariat a commencé à communiquer avec les grandes entreprises pour les informer de l'obligation légale de documenter leurs politiques de service à la clientèle accessible et de les mettre à la disposition du public sur demande.

Du 3 septembre 2021 au 1^{er} avril 2022, le personnel a délivré 28 plans officiels de mise en conformité à des entreprises.¹ Douze des 14 (86 %) entreprises qui ont reçu un plan de mise en conformité avec un délai de mise en conformité avant le 31 mars 2022 ont atteint la conformité. La communication proactive avec les organisations et les activités de sensibilisation sont des éléments essentiels du Cadre de conformité à l'accessibilité du Manitoba.

¹Un plus grand nombre de plans de mise en conformité ont été exécutés, mais ont ensuite été jugés hors de portée, car certaines entreprises comptaient moins de 50 employés ou étaient sous réglementation fédérale.

Rapport ministériel annuel 2021/22

Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains



Deux personnes qui assistent à un concert en plein air. Un groupe de musique est flou en arrière-plan. Le dos de deux personnes est net. Une personne porte une chemise noire et lève la tête pour regarder l'autre. L'autre personne est en fauteuil roulant et porte une capeline.

Le présent rapport est accessible sous d'autres formats, sur demande. Veuillez communiquer avec le Bureau de l'accessibilité du Manitoba :

Courriel : MAO@gov.mb.ca.

Téléphone : 204 945-7613

Sans frais : 1 800 282-8069, poste 7613

Les entreprises suivantes ont atteint la conformité après avoir reçu un plan de mise en conformité avec une date d'échéance pour se conformer au plus tard le 31 mars 2022 :

Compagnie du Nord-Quest	Politique de service à la clientèle accessible de la Compagnie du Nord-Ouest sera fournie sur demande.
Red Apple	Politique de service à la clientèle accessible de Red Apple
Canadian Footwear	Politique de service à la clientèle accessible de Canadian Footwear
Coldwell Banker	Politique de service à la clientèle accessible de Coldwell Banker
Courtyard Marriot	Politique de service à la clientèle accessible de Courtyard Marriot
Domo	Politique de service à la clientèle accessible de Domo
Five Guys Restaurant	Politique de service à la clientèle accessible de Five Guys Restaurant sera fournie sur demande.
Holiday Inn	Politique de service à la clientèle accessible de Holiday Inn
Jysk	Politique de service à la clientèle accessible de Jysk sera fournie sur demande.
Kivalliq Air	Politique de service à la clientèle accessible de Kivalliq Air
La Baie d'Hudson	Politique de service à la clientèle accessible de La Baie d'Hudson
La Brique	Politique de service à la clientèle accessible de la Brique

La Norme d'accessibilité à l'emploi

Le [Cadre de conformité en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains](#) exige que le gouvernement du Manitoba entreprenne des activités de sensibilisation bien avant les échéances de conformité. Cela permet aux organisations de se renseigner sur les exigences à venir et d'apporter les modifications nécessaires pour s'y conformer.

Le Règlement sur la norme d'accessibilité à l'emploi est entré en vigueur pour les petites municipalités, ainsi que pour les secteurs privé et sans but lucratif le 1^{er} mai 2022.

Pour s'assurer que les organisations commencent à se préparer à se conformer à cette norme d'accessibilité particulière, le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains a envoyé des avis à plus de 3 000 organisations, associations et parties prenantes, pour les informer des prochaines échéances en matière de conformité. Ces avis officiels ont été envoyés 15 mois, 6 mois et deux mois et demi avant la date d'entrée en vigueur de mai 2022.

Organismes, conseils et commissions nommés par le gouvernement (OCC) :

Le gouvernement du Manitoba nomme de nombreux membres d'organismes, de conseils et de commissions (OCC). Il s'agit d'entités établies par la Province pour accomplir toute une gamme de fonctions et de services, notamment : conseils, autorités, organismes consultatifs, organismes de financement, organisations professionnelles et tribunaux quasi judiciaires. Chaque ministère provincial a des OCC particuliers qu'il supervise, et les membres des OCC sont tenus de suivre une formation sur le service à la clientèle accessible.

En 2021, avec l'aide de nombreux ministères, le Secrétariat a informé les membres d'OCC de l'ensemble du gouvernement de l'obligation de suivre une formation sur l'accessibilité du service à la clientèle. La formation en ligne gratuite du portail d'apprentissage en ligne de la LAM a été présentée comme un moyen de se conformer à cette exigence.

Au 31 mars 2022, 203 membres d'OCC avaient suivi la formation requise et bon nombre d'entre eux avaient soumis des certificats de réussite, à des fins de tenue de dossiers.

Certificat d'achèvement



A RÉUSSI LE

MODULE SUR L'ACCESSIBILITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES MANITOBAINS

Date : XX mois XXXX



Certificat de réussite d'une personne qui a réussi le module sur l'accessibilité pour le service à la clientèle en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains qui est disponible sur le portail d'apprentissage en ligne.

Planification en matière d'accessibilité

La LAM exige que les organisations du secteur public élaborent des plans d'accessibilité écrits. Les documents, qui doivent être mis à jour tous les deux ans, décrivent les mesures que les organisations ont prises et prendront pour déterminer, éliminer et réduire les obstacles à l'accessibilité.

Les **grandes organisations du secteur public** au Manitoba comprennent le gouvernement provincial, les établissements postsecondaires, les sociétés d'État, les régies régionales de la santé, les divisions scolaires et les dix plus grandes municipalités. En date du 31 mars 2022 :

- **67 (soit 100 %) de ces organisations avaient des plans d'accessibilité originaux,**
- **35 (soit 52 %) avaient mis à jour ces documents pour 2021 et 2022**

Les **petites organisations du secteur public** au Manitoba comprennent 127 petites municipalités dans toute la province. En date du 31 mars 2022 :

- **104 (soit 82 %) petites municipalités avaient des plans d'accessibilité originaux,**
- **25 (soit 20 %) avaient mis à jour ces documents pour 2022 et au-delà.**

« Fonction de suivi des progrès et de vérification »

Plan d'accessibilité de la ville de Neepawa

« Étant donné qu'un rapport d'étape sur ce plan est requis tous les deux (2) ans, des examens par le comité d'examen de la politique d'accessibilité auront lieu avant le cycle annuel de préparation du budget. L'examen annuel du plan d'accessibilité aura pour but d'évaluer si les cibles sont atteintes et d'adopter un plan pour répondre aux attentes actuelles. Le comité d'examen de la politique d'accessibilité se réunira tous les deux ans lors d'une réunion publique annuelle organisée pour inviter et impliquer les personnes handicapées afin d'examiner et de fournir des commentaires sur ce plan. »

[Extrait du plan d'accessibilité 2022-2024 de la Ville de Neepawa](#)

Le Secrétariat a entendu de nombreuses organisations du secteur public dire que les demandes concurrentes imposées par la pandémie ont eu une incidence sur le temps et les ressources dont elles disposaient pour mettre à jour les plans d'accessibilité. Ces organisations du secteur public se sont engagées à éliminer les obstacles dans leurs communautés et au sein de leurs organisations et ont demandé une aide supplémentaire du gouvernement du Manitoba pour mettre à jour les plans.

En réponse, le ministère des Familles a créé et mis en ligne une vidéo YouTube de huit minutes pour fournir des conseils aux organisations. Un [document de processus de consultation](#) facile à suivre que les organisations doivent respecter lors de la mise à jour des plans d'accessibilité a également été élaboré et téléversé sur le site Web sur l'accessibilité au Manitoba.

Comment mettre à jour un plan d'accessibilité

Pour les organisations du secteur public



La première diapositive de la vidéo du PowerPoint sur YouTube destinée aux organisations du secteur public sur la façon de mettre à jour leurs plans d'accessibilité. La première diapositive indique « Comment mettre à jour un plan d'accessibilité – Pour les organisations du secteur public ».

Présentations liées à la conformité

En 2021/22, le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains a fait une présentation au Conseil consultatif de l'accessibilité sur les questions de conformité. De plus, diverses présentations liées aux exigences d'accessibilité ont été faites auprès des praticiens des ressources humaines, des représentants municipaux ainsi que des directeurs de garderies et de foyers de soins de longue durée. Ces présentations ont permis de mobiliser plus de 181 organisations dans toute la province et ont sensibilisé les partenaires communautaires aux fonctions et aux soutiens fournis par le Secrétariat.

Problèmes et questions en matière d'accessibilité

Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains reçoit les appels, les courriels et les télécopies des personnes qui ont des préoccupations concernant le niveau d'accessibilité d'une organisation. Les renseignements communiqués au bureau sont enregistrés et utilisés pour documenter les activités de conformité, telles que la pratique consistant à communiquer directement avec les organisations avec des renseignements sur la loi. En plus des préoccupations particulières, le bureau reçoit également des questions d'organisations qui ont besoin de conseils pour comprendre la loi et ses dispositions particulières.

Le nombre d'appels, de courriels et de télécopies auquel le Secrétariat a répondu sur des questions liées à la conformité est passé de 33 demandes en 2020/21 à 65 en 2021/22.

Parmi les 65 personnes qui ont appelé, envoyé un courriel ou une télécopie au bureau :

- 26 (soit 40 %) étaient des membres du public, y compris des employés travaillant dans des organisations assujetties qui avaient demandé des mesures d'adaptation en milieu de travail;
- 20 (soit 31 %) représentaient le secteur public, y compris les municipalités, le gouvernement du Manitoba, les établissements postsecondaires et les régies régionales de la santé;
- 10 (soit 15 %) représentaient le secteur privé;
- Neuf (soit 14 %) travaillaient dans des organismes sans but lucratif.

Sur les 65 contacts établis avec le bureau en 2021/22 :

- 41 (soit 63 %) étaient des questions d'organisations qui avaient besoin de clarifications sur les exigences en matière d'accessibilité et de conseils sur la façon de s'y conformer;
- 21 (soit 32 %) étaient des appels, des courriels ou des télécopies liés à une prétendue non-conformité par une organisation précise².

Sur les 21 préoccupations associées à des organisations particulières, 17 (soit 81 %) concernaient le service à la clientèle, tandis que 4 (soit 19 %) concernaient l'accessibilité par les employeurs au Manitoba. De plus, la majorité des préoccupations liées à la non-conformité présumée concernaient des organisations du secteur privé (12 préoccupations, soit 57 %), suivies du secteur public (8 préoccupations, soit 38 %) et du secteur sans but lucratif (1 préoccupation, soit 5 %). Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains continuera de fournir des conseils et d'assurer un suivi des préoccupations et des questions d'accessibilité, qui devraient toutes augmenter dans les années à venir.

Sensibilisation du public

Les répercussions de la COVID-19

La COVID-19 continue d'avoir de profondes répercussions sur la vie de tous les Manitobains, notamment sur la prestation d'un service à la clientèle accessible et d'emplois accessibles pour les personnes handicapées. Plus précisément, la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle donne des conseils importants sur la manière de fournir un accès sûr et efficace aux biens et services pendant la pandémie. Tout aussi important, les exigences de sécurité de mai 2020 de la Norme d'accessibilité pour l'emploi démontrent comment des mesures d'adaptation raisonnables sur le lieu de travail assurent la sécurité de tous en se préparant à l'avance et en aidant les employés handicapés qui ont besoin d'aide à rester en sécurité en cas d'urgence, et à passer progressivement du travail à distance à un modèle hybride.

²Trois autres contacts (4 %) n'entraient pas dans le champ d'application de la législation sur l'accessibilité.



Une personne portant un polo vert, un jean bleu et des baskets dans un fauteuil roulant tenant un tuyau vert qui pulvérise une grande brume sur la végétation verte dans une jardinière extralarge dans une cour extérieure.

Les messages publics et les ressources liés à la COVID établis en 2020/21 continuent d'être améliorés et publiés sous la bannière COVID sur [AccessibilityMB.ca](https://www.accessibilitymb.ca), dans *Accessibility News* (le bulletin de nouvelles bimensuel du BAM), les événements de formation et les campagnes sur les réseaux sociaux. Les nouvelles « lignes directrices sur le travail flexible » introduites en juillet 2021 ont proposé des mesures d'adaptation aux employés handicapés ou à ceux qui sont immunodéprimés pour le travail à distance, alors que les Manitobains ont commencé un retour progressif au bureau. Alors que le gouvernement continue de retirer les restrictions, les directives sont encore peaufinées avec des conseils sur la façon d'assurer la sécurité de tous.

Participation des personnes handicapées aux jurys

Dans un [Communiqué du gouvernement du 17 août 2021](#), le gouvernement a introduit une législation pour permettre aux personnes handicapées qui peuvent bénéficier de mesures d'adaptation raisonnables de siéger à des jurys. L'objectif est d'ajouter de l'équité au processus judiciaire en mettant en œuvre des changements clairs pour s'assurer que les Manitobains handicapés peuvent participer de manière égale au système de procès devant jury du Manitoba. Un Manitobain handicapé sur quatre représente une partie importante de la société de notre province.



Deux personnes en fauteuil roulant motorisé montent une rampe devant un grand bâtiment en pierre.

Présentation du portail d'apprentissage en ligne de la LAM

En juin 2021, le gouvernement du Manitoba a lancé le [Portail d'apprentissage en ligne de la LAM](#) sur [AccessibilityMB.ca](#) pour proposer des modules de formation propres aux normes d'accessibilité afin d'offrir des possibilités de formation en ligne à tous les Manitobains et de permettre aux organisations concernées de répondre aux exigences de formation de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle.



**Norme d'accessibilité
pour le service à la clientèle**



**Norme d'accessibilité
à l'emploi**

Modules sur la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle et la norme d'accessibilité présentés sur le portail d'apprentissage en ligne.

À la suite du lancement du module Norme d'accessibilité pour le service à la clientèle en juin 2021, un deuxième module Norme d'accessibilité à l'emploi a été ajouté en octobre 2021. Le portail comprend des vérifications des connaissances, des guides de l'animateur et des certificats de réussite, tous offerts en anglais et en français. Le portail d'apprentissage en ligne sera encore amélioré pour permettre aux organisations de télécharger et de présenter notre contenu de formation selon le modèle de référence SCORM (Shareable Content Object Reference Model) dans leurs propres occasions de formation.

Bulletin de nouvelles sur l'accessibilité



L'en-tête Bulletin de nouvelles sur l'accessibilité aux couleurs bleu foncé et jaune canari.

Le BAM a continué de présenter du contenu communautaire lié au handicap/à l'accessibilité (événements, financement, possibilités et ressources) ainsi que des mises à jour régulières sur l'élaboration de normes provinciales, de nouveaux outils et des renseignements sur l'accessibilité propres au Manitoba à plus de 1 800 abonnés dans cinq numéros de son bulletin électronique, [Accessibility News](#). Les numéros proposaient des mises à jour sur l'élaboration et la mise en œuvre des normes, la création de ressources d'accessibilité, de nouvelles initiatives de Normes d'accessibilité Canada sur la Loi canadienne sur l'accessibilité, des histoires personnelles de Manitobains handicapés et des articles des lauréats du Prix de l'accessibilité du Manitoba 2020/21. Le gouvernement a également communiqué d'importantes mises à jour sur les normes d'accessibilité et des renseignements connexes directement à plus de 3 800 entreprises et organisations manitobaines.

Autres initiatives de sensibilisation

À l'automne 2021, le ministère des Familles a créé une Foire aux questions et des documents sur les Obstacles et solutions en milieu de travail pour compléter les ressources sur la Norme d'accessibilité à l'emploi. Les nouveaux documents offrent aux personnes et aux groupes des occasions supplémentaires de réflexion et de discussion qui renforcent leurs connaissances sur les normes d'accessibilité.

En mars 2022, le Ministère a lancé une nouvelle grande campagne de publipostage par carte postale à plus de 52 000 entreprises et fermes des régions rurales et urbaines du Manitoba pour leur rappeler leurs responsabilités relatives à la LAM et les encourager à présenter une demande au Fonds pour l'accessibilité du Manitoba.

**L'accessibilité, c'est... bon pour vos clients.
bon pour vos employés.
bon pour vos affaires.**

Saviez-vous que près d'un Manitobain sur quatre a une incapacité?

Pour supprimer les barrières auxquelles se heurtent les personnes handicapées, le gouvernement du Manitoba a adopté une loi pour que toutes les entreprises :

- offrent un service à la clientèle accessible;
- fournissent des mesures d'adaptation raisonnables à toutes les étapes du processus d'emploi;
- disposent d'un plan d'intervention d'urgence dans le lieu de travail pour le personnel.

Faire de l'accessibilité une priorité au sein de votre organisme est non seulement la bonne chose à faire, mais aussi un choix sensé.

Un service à la clientèle respectueux et des mesures d'adaptation pour vos employés rendront votre entreprise plus inclusive, créative et productive.

Consultez le site AccessibiliteMB.ca pour savoir comment améliorer l'accessibilité au sein de votre organisme et accéder à de la formation et à des ressources gratuitement.



AccessibiliteMB.ca

Manitoba 



**Fonds pour
l'accessibilité
du Manitoba**

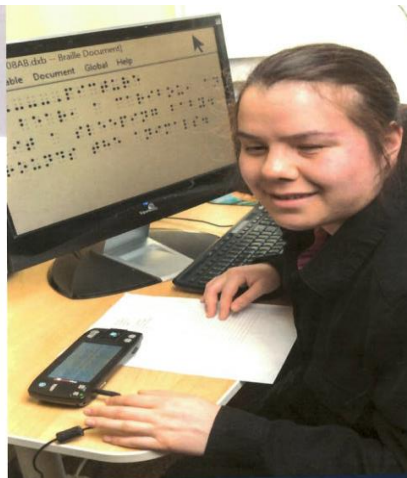
**Organismes et
entreprises –
Présentez une
demande maintenant**

Le nouveau Fonds pour l'accessibilité du Manitoba accorde **des subventions pouvant atteindre 50 000 \$** pour aider à sensibiliser davantage et à favoriser l'observation des dispositions de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains.

Les projets doivent appuyer la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains :

- en faisant valoir l'importance de reconnaître et de supprimer les barrières;
- en concevant des outils, des ressources et de la formation pour soutenir la conformité à la loi;
- en supprimant les barrières à l'information et aux communications.

Renseignez-vous sur le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba et la façon de présenter une demande sur le site AccessibiliteMB.ca



AccessibiliteMB.ca

Manitoba 

Deux publicités qui ont été présentées dans le Winnipeg Free Press concernant les normes d'accessibilité et le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba. Une publicité montre une personne âgée souriante dans un fauteuil roulant, une personne plus jeune souriante à côté d'elle et un petit chien sur les genoux de la personne plus grande. La deuxième publicité montre une personne souriante devant un écran d'ordinateur utilisant une technologie d'assistance et un papier en braille.

De plus, le Ministère travaillera avec un fournisseur de conception Web, un expert en accessibilité et une équipe consultative d'utilisateurs pour remodeler le site [AccessibilityMB.ca](https://www.accessibilitymb.ca). Le site Web a été lancé pour la première fois par le BAM en 2014. L'objectif est d'améliorer considérablement l'accessibilité et la navigation du site Web. Le site Web est le principal outil d'éducation et de sensibilisation du public pour communiquer la LAM, les normes et les ressources. Les documents clés seront également présentés en langage clair et sous forme de vidéos en langue des signes américaine. De plus, la province élabore des ressources pour le lancement de la Norme d'accessibilité en matière d'information et de communication le 1^{er} mai 2022. Les ressources comprennent un document de présentation standard, un document de foire aux questions, ainsi que des listes de contrôle et des guides pour rendre les documents plus accessibles. Une formation sur la nouvelle norme sera offerte pendant la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité de 2022.

Fonds pour l'accessibilité du Manitoba

En 2021/22, avec la création du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba (FAM), le gouvernement a tenu son engagement de proposer un financement pour aider les entreprises et les organismes communautaires à améliorer leur capacité à se conformer aux normes d'accessibilité du Manitoba.



Logo du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba comportant quatre pictogrammes d'accessibilité.

Le Fonds et son programme de subventions aident les municipalités, les organismes sans but lucratif et les entreprises du Manitoba en fournissant un soutien financier aux projets qui ont pour but d'éliminer les barrières auxquelles se heurtent les personnes handicapées et de favoriser l'accessibilité dans toute la province. Le fonds est une contribution unique de 20 millions de dollars à la Winnipeg Foundation, qui administre les subventions.

L'année pilote du FAM a été lancée le 14 février 2022 et les candidatures ont été acceptées jusqu'au 15 avril 2022. Les candidats pouvaient demander une subvention pouvant atteindre 50 000 \$ pour des projets répondant à l'une des priorités suivantes :

- Sensibiliser à la prévention et à la suppression des obstacles à l'accessibilité;
- Créer des outils, des ressources et une formation pour soutenir la conformité à la LAM;
- Supprimer les obstacles à l'information et à la communication par voie électronique, en personne ou sous forme imprimée.

Les demandeurs admissibles du FAM doivent avoir été en activité pendant un an avant la demande et faire partie d'une des catégories suivantes :

- Organismes sans but lucratif
- Entreprises ou sociétés locales basées au Manitoba et inscrites auprès de l'Office des compagnies fournissant des services aux Manitobains
- Municipalités et autorités locales, comme les districts d'aménagement et les conseils communautaires des Affaires du Nord
- Entreprises et organisations dans les réserves
- Universités, collèges et divisions scolaires

Pour soutenir les candidats, le BAM a créé des lignes directrices, un formulaire de demande en ligne, une FAQ et un glossaire. Les documents étaient accessibles à partir du [site Internet du BAM](#), qui sera mis à jour dans les années à venir.

Sensibilisation au Fonds pour l'accessibilité du Manitoba

Le BAM a animé un webinaire en anglais et en français devant plus de 350 Manitobains. Le webinaire a fourni des renseignements importants sur le FAM, des instructions étape par étape pour remplir une demande et une occasion pour les personnes de poser des questions et de recevoir des réponses sur le fonds. De plus, des renseignements sur le FAM ont été envoyés à divers réseaux par l'intermédiaire du Bulletin de nouvelles sur l'accessibilité, des publications sur les réseaux sociaux et des courriels de l'ensemble du gouvernement provenant des coordonnateurs du Ministère chargés de l'accessibilité.

Le BAM a élaboré un formulaire d'évaluation standard, une rubrique d'évaluation et un mandat pour un comité de sélection qui est chargé d'évaluer les demandes du FAM et de faire des recommandations au ministre sur la liste définitive des projets devant recevoir un financement pour l'année pilote (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023).

Événements

Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité (SMSA)

En juin 2021, le gouvernement du Manitoba a reconnu la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité (SMSA) avec un webinaire auquel participaient plus de 250 personnes. Le webinaire portait sur l'emploi accessible et comprenait une présentation par Yasmine La Roche, sous-ministre, Fonction publique fédérale, et un panel de Manitobains handicapés qui ont raconté leurs expériences d'emploi. Pour accroître la reconnaissance et la sensibilisation du public à la SMSA, le Ministère a investi environ 20 000 \$ dans une campagne sur les médias sociaux.

Mois de la sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées (MSEPH)

En octobre 2021, le gouvernement a célébré le Mois de la sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées (MSEPH) avec une présentation à l'exposition en ligne sur l'accessibilité du Manitoba Tourism Education Council. L'Assemblée législative du Manitoba a également été illuminée de violet et de bleu le soir du 21 octobre, dans le cadre d'un événement national « Light It Up! », projet visant à rappeler aux Manitobains l'importance de créer un environnement de travail sans obstacle et d'embaucher des personnes handicapées. Des messages sur « Light It Up! » ont été publiés sur les comptes Facebook et Twitter du gouvernement du Manitoba, sur le site Web du MSEPH-MB, ainsi que sur les comptes de médias sociaux de nombreux organismes communautaires. La Semaine de la petite entreprise est célébrée la troisième semaine d'octobre et a également donné l'occasion au gouvernement de promouvoir publiquement l'importance d'un emploi accessible et inclusif avec une grande publicité présentée dans une édition spéciale pour les entreprises du Winnipeg Free Press.

L'accessibilité est bonne pour les affaires. Bonne pour vos employés et vos clients.

Près d'un Manitobain sur quatre fait quotidiennement face à des problèmes d'accessibilité. S'assurer que votre entreprise est accessible contribue à améliorer la productivité et rend les lieux de travail plus sains et plus sûrs pour tous. L'élimination des obstacles à l'emploi pour les personnes handicapées vous aide à embaucher, à soutenir et à garder des employés. La nouvelle norme d'accessibilité pour l'emploi en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains exige que les entreprises aient des politiques sur l'aménagement du lieu de travail d'ici le 1^{er} mai 2022.

Pour en savoir plus sur la façon dont votre entreprise peut se conformer aux normes d'accessibilité, veuillez consulter le site AccessibilityMB.ca



Une grande publicité de la Winnipeg Free Press pour la Semaine de la petite entreprise. La publicité indique que l'accessibilité est bonne pour les affaires. Bonne pour vos employés et vos clients.

Mois de la sensibilisation aux personnes handicapées autochtones (MSPHA)

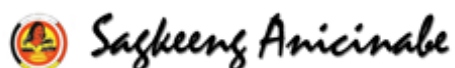
En novembre 2021, pour la toute première fois, le gouvernement du Manitoba a proclamé le Mois de la sensibilisation aux personnes handicapées autochtones. Le Ministère a participé à un webinaire organisé par le British Columbia Aboriginal Network on Disability Society et a invité Audrey Henderson et Sharon Courchene, coordonnatrices de projet de la Southeast First Nations Disability Initiative (Première Nation Sagkeeng) à transmettre des renseignements sur leurs programmes, leurs recherches et leurs initiatives communautaires axées sur l'accessibilité. Audrey et Sharon ont également fait part de réflexions inestimables sur les réussites et les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans leurs communautés.

November is
Indigenous Disability
Awareness Month
in Manitoba



Image montrant le logo du BAM et la British Columbia Aboriginal Network on Disability Society (BCANDS) indiquant que novembre est le Mois de la sensibilisation aux personnes handicapées autochtones (MSPHA).

Southeast Manitoba First Nations Disability Project



Première Nation de Sagkeeng, Image montrant le Southeast Manitoba First Nations Disability Project – Sagkeeng Anicinabe

Journée internationale des personnes handicapées (JIPH)

Plus de 300 personnes se sont inscrites au webinaire de la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre 2021 qui portait sur l'élimination des obstacles pour les personnes handicapées qui ont recours à des animaux d'assistance. L'événement comprenait des présentations par la Commission des droits de la personne du Manitoba, le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains et une table ronde animée et informative entre experts en matière d'animaux d'assistance. Tous les webinaires du BAM sont accessibles à partir de la [Liste de lecture YouTube du BAM](#).



Service animals welcome.
Pets not allowed.

Un pictogramme d'une personne avec un chien et un slogan qui dit : « Les animaux d'assistance sont bienvenues. Tous les autres sont interdits. »

Prix de l'accessibilité du Manitoba (PAM)

Le gouvernement a lancé les prix de l'accessibilité du Manitoba en 2020 dans le cadre d'un webinaire organisé à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre. Après la pandémie, l'objectif est d'inclure ces PAM dans les programmes de récompenses communautaires existants afin d'accroître la sensibilisation, par exemple parmi les membres de la

Chambre de commerce du Manitoba et de Winnipeg, et de Volunteer Manitoba. Le gouvernement du Manitoba continuera de promouvoir les prix auprès du public. Le gouvernement reconnaît les contributions des candidats et des lauréats dans la presse écrite et les médias sociaux, sur ses sites Web et dans son bulletin « Accessibility News » (en anglais seulement). Le plan annuel 2021/22 et 2022/23 du ministre indiquait que les deuxièmes Prix d'accessibilité du Manitoba auraient lieu en 2022/23 parallèlement aux célébrations de prix existantes parrainées par d'autres organisations. En raison de la pandémie, nous avons appris que de nombreuses organisations n'organiseraient pas d'événements de remise de prix pendant cette période. Le BAM n'a pas été en mesure d'organiser une cérémonie de remise des prix en 2022/23. Le deuxième programme des Prix d'accessibilité du Manitoba aura lieu en 2023/24.

Logo pour le PAM – les Prix de l'accessibilité du Manitoba, comportant trois carrés superposés de différentes couleurs de bleu disposés comme des marches, avec une ligne jaune vif traversant les carrés.

Collaborer avec des partenaires communautaires

Le gouvernement rencontre régulièrement des alliés de la communauté des personnes handicapées et des organisations des secteurs public et privé, dont beaucoup sont responsables de la mise en œuvre des normes d'accessibilité et de la formation au sein de leurs organisations. Les organisations participantes soutiennent le BAM en fournissant des opinions, des perspectives et des idées liées aux initiatives d'accessibilité.

En 2021, cette réunion d'organisations a été officiellement nommée Réseau consultatif sur l'accessibilité du Manitoba (RCAM). RCAM. Pendant la pandémie, ce réseau a été particulièrement utile pour promouvoir nos webinaires et événements sur les médias sociaux. Le BAM est toujours à la recherche de collaborations avec des entreprises et des organisations ayant une vision commune d'un Manitoba plus inclusif et accessible.

Coordonnées

Si vous avez des questions, si vous voulez ces renseignements dans un média substitut, si vous souhaitez vous abonner à Accessibility News, veuillez communiquer avec le Bureau de l'accessibilité du Manitoba.

Bureau de l'accessibilité du Manitoba
240, avenue Graham, bureau 630
Winnipeg (Manitoba) R3C 0J7
Téléphone : 204 945-7613; Sans frais : 1 800 282-8069, poste 7613
Courriel : MAO@gov.mb.ca
Site Web : AccessibilityMB.ca

Pour toute question ou préoccupation liée à la conformité, veuillez communiquer avec :

Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour les Manitobains
114, rue Garry, 2^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 1G1
Téléphone : 204 792-0263
Courriel : AccessibilityCompliance@gov.mb.ca

**Bureau de
l'accessibilité du
Manitoba**

Manitoba 